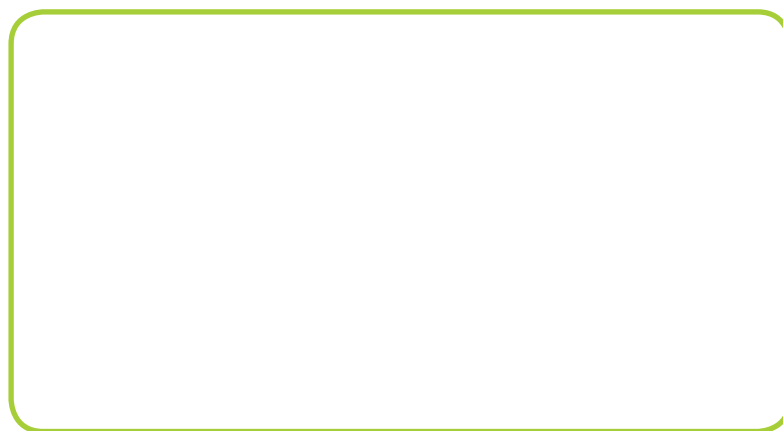




Les résidences
de l'Orléanais
OPH d'Orléans Métropole



DEMANDE DE LOGEMENT VALABLE 1 AN

⇒ Vous êtes déjà locataire des résidences de l'Orléanais :
Déposez votre dossier en Territoire.

⇒ Vous n'êtes pas locataire des résidences de l'Orléanais :
Déposez votre dossier au Siège.

Territoire Sud :

8 bis Avenue de la Bolière
45100 Orléans

☎ 02 38 63 09 00

Territoire Nord-Est :

51 bd Marie Stuart
45000 Orléans

☎ 02 38 83 69 90

Territoire Nord-Ouest :

219 rue des Murlins
45000 Orléans

☎ 02 38 70 53 05

Siège :

16 Avenue de la Mouillère
45100 Orléans

☎ 02 38 41 49 00

PIÈCES OBLIGATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES * À JOINDRE AU DOSSIER POUR CHAQUE PERSONNE À RELOGER.

1/ SITUATION DE FAMILLE

- Photocopie de la carte d'identité ou du titre de séjour valide de chacun des occupants du logement, le cas échéant, le jugement de tutelle ou curatelle
- Photocopie du livret de famille et acte de naissance pour les enfants mineurs
- Justificatif relatif au divorce, à l'instance de divorce ou la dissolution du PACS
- Certificat de grossesse
- Documents attestant d'une reconnaissance de handicap : carte mobilité inclusion invalidité, décision de la MDPH...)

2/ RESSOURCES (photopies)

- Contrats de travail et les 3 derniers bulletins de salaire
- Autres justificatifs de ressources des 3 derniers mois (Avis de situation et avis de paiement Pôle Emploi, retraite, invalidité, indemnités journalières,...)
- Notification des prestations familiales et sociales (C.A.F. ou M.S.A.)
- Dernier avis d'imposition sur le revenu (N-2) ou l'ASDIR
- **Etudiants** : carte d'étudiant + justificatif des versements (bourse, pension alimentaire parentale...)

3/ LOGEMENT ACTUEL

Vous êtes locataire :

- Les 3 dernières quittances de loyer ou à défaut l'attestation de loyer à jour
- Notification APL ou AL (C.A.F. ou M.S.A.)

Vous n'êtes pas locataire :

- Attestation d'hébergement ou de domiciliation

Vous êtes propriétaire :

- Acte de propriété et plan de financement

Nous ne faisons pas les photocopies. D'autres documents complémentaires et nécessaires à l'instruction pourront vous être demandés.

Vous pouvez consulter les offres de logements disponibles des résidences de l'Orléanais sur notre site internet :

www.residences-orleanais.fr

*selon l'arrêté du 22/12/2020.

Les données à caractère personnel sont recueillies par les résidences de l'Orléanais, responsable du traitement à des fins de gestion de votre demande et de gestion de votre dossier durant l'occupation de votre logement en cas d'attribution.

Les informations indiquées par un astérisque sont obligatoires. Le refus de renseigner ces informations aura pour conséquence l'annulation de votre demande.

Les destinataires de vos données sont :

- les services des résidences de l'Orléanais habilités par leurs missions à y accéder dans le cadre de l'attribution de votre logement,
- les services des résidences de l'Orléanais habilités par leurs missions à y accéder dans le cadre de la gestion technique, sociale, locative ou contentieuse durant l'occupation de votre logement en cas d'attribution,
- les organismes et administrations détenant une légalité à accéder à ces données,

Conformément à la Loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à M le Directeur Général des résidences de l'Orléanais, 16 avenue de la Mouillère, BP 18119, 45081 Orléans cedex 2. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.